

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
présents : 10
votants : 10

L'an deux mille quatorze, le 13 mars, à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2014.

Conseillers présents : A. BULLAT, R. PETTITT, F. VULLIET, N. DUPERRET, C. GAZEL, G. VIGNY, H. DUNAND, P. JACQUEMAIN (à partir de 20h00), V. BLONDIN (à partir de 19h45), B. TREMBLET

Conseillers absents : X. SPRUNGLI, D. DUNAND, D. GENOUD

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 mars 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

2/ Aménagement foncier : approbation du projet arrêté par la Commission Communale d'Aménagement Foncier

M. le Maire rappelle qu'une procédure d'Aménagement Foncier (ex-remembrement) a été lancée suite à la réalisation de l'autoroute A 41 Nord sur le territoire de la Commune. Une Commission Communale d'Aménagement foncier a été constituée, composée de représentants de la profession agricole, de propriétaires fonciers, de représentants de la Commune, du Conseil général et de diverses administrations.

Un diagnostic de territoire a été réalisé par le bureau d'Etude Egis Aménagement, qui a abouti à une proposition de périmètre et un projet de Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable (COAD). Une première enquête publique sur ce projet a été réalisée en décembre 2010, mais l'annulation du PLU en janvier 2011 a obligé la Commission à modifier le projet.

Un projet modifié a donc été soumis à enquête publique en septembre-octobre 2013. Lors de sa séance du 21 février dernier, la Commission Communale, après avoir examiné l'ensemble des remarques émises pendant l'enquête publique et y avoir répondu, s'est prononcée à l'unanimité moins une abstention en faveur du projet d'aménagement foncier proposé.

M. le Maire informe qu'il revient maintenant au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet. Pour ce faire, le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisé par le bureau d'études Egis Aménagement,
- du procès-verbal de la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de PRÉSILLY du 19 février 2013 décidant de la mise à enquête publique de sa proposition d'aménagement,
- du procès-verbal de la réunion de la CCAF du 21 février 2014 actant la poursuite de la procédure d'aménagement foncier en exclusion d'emprise autoroutière, le périmètre d'aménagement et les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes, au vu des résultats de l'enquête publique sur le mode d'aménagement et sur le périmètre,
- de la proposition de plan de périmètre au 1/4 000ème,

S'ensuit une discussion sur le projet. M. VULLIET demande des précisions sur l'articulation entre la procédure de révision du POS et celle de l'Aménagement foncier. Il lui est répondu qu'un travail concerté devra être mené entre la Commune, l'urbaniste et le géomètre afin d'assurer la cohérence des deux démarches.

En application de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

PREND ACTE des prescriptions de l'étude d'aménagement ;

PREND ACTE des observations émises sur le projet proposé par la CCAF lors de l'enquête publique ;

APPROUVE les prescriptions définitives proposées par la CCAF visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 21 février 2014 ;

APPROUVE les propositions définitives de la commission communale quant à la procédure d'aménagement foncier qui sera menée en excluant l'emprise autoroutière, au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée énoncées lors de cette même séance.

FINANCES

3/ Information sur le compte administratif 2013 et le projet de budget 2014

M. le Maire commence par présenter au Conseil municipal le compte administratif 2013. Celui-ci fait apparaître un excédent total de 406 610,21 € en section de fonctionnement et 156 993,52 € en section d'investissement. Il fait remarquer que cet excédent important est à relativiser, car une grande partie des travaux de requalification du Chef-Lieu ne sera réglée que sur l'exercice 2014. Néanmoins, le compte administratif fait apparaître une situation comptable saine.

M. le Maire présente ensuite le projet de budget 2014. Il précise en introduction que la tradition à Présilly, les années de renouvellement du Conseil municipal, est que l'équipe municipale sortante prépare le budget mais ne le vote pas, laissant ce soin à la nouvelle équipe, qui pourra le modifier si elle le souhaite.

Le budget 2014 pourra être voté à l'équilibre sans recours à l'emprunt. La principale dépense d'investissement sera la fin des travaux de requalification du Chef-Lieu.

4/ Budget principal : autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2014 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent.

Crédits ouvrables sur l'exercice 2014 : 1 334 775,80 € / 4 = 333 693,95 €
Crédits déjà ouverts sur l'exercice 2014 : 143 295,63 €
Crédits ouvrables restants sur l'exercice 2014 : 333 693,95 – 143 295,63 € = 190 398,32 €

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
2128	Gruaz TP	Mise en place conteneurs OM	2 442,24 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir les crédits d'investissement présentés ci-dessus sur le budget principal 2014

5/ Actualité intercommunale

M. le Maire évoque les dossiers importants menés par la Communauté de Communes pendant le mandat qui s'achève :

- prise de compétence de la gestion de l'eau potable
- transports en commun
- transfert de la compétence Petite enfance
- passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Il parle également de l'action du Syndicat Mixte du Salève, avec notamment le développement de la Maison du Salève qui se situe sur la commune de Présilly.

Mme BLONDIN évoque quant à elle l'activité du SIVU Beaupré et les travaux d'extension de l'école qui sont en cours.

M. JACQUEMAIN et Mme GAZEL présentent l'action du SIVU Accueil de l'Enfance qui gère les multi-accueils de Valleiry et Viry, et porte le projet de deux nouvelles micro-crèches, dont une à Présilly.

Tous ces dossiers prendront une importance grandissante dans les années à venir.

6/ Information sur Récréa

Mme GAZEL informe le Conseil que l'association Récréa, qui devait déménager dans les nouveaux locaux de l'école Beaupré l'année prochaine, a fait savoir qu'elle souhaitait conserver l'usage de l'ancienne école du Petit-Châble afin d'y assurer des activités dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Le conseil municipal ayant envisagé de réaliser une Maison d'assistantes maternelles dans ces locaux au départ de Récréa devra donc dans les prochains mois prendre une décision sur ce sujet.

7/ Questions diverses

- ***demande de subvention pour la réalisation d'une micro-crèche au plat*** : M. le Maire fait état de la demande du SIVU Accueil de l'enfance de participation de la Commune à l'acquisition de la future micro-crèche située au Plat. La demande porte sur la somme de 20 000 €. M. le Maire propose d'accorder cette aide financière et soumet cette proposition au vote. Elle est accordée à l'unanimité.

- ***Elections municipales*** : M. le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu le dimanche 23 mars, de 8h00 à 18h00. Le bureau de vote sera situé, comme d'habitude, dans la salle du Conseil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Alain BULLAT



